



# Rentrée Scolaire 2019

## Portail Famille : Toutes vos démarches en un clic !

Votre Portail Famille évolue pour faciliter vos démarches d'inscription aux activités scolaires et périscolaires de vos enfants.

Inscriptions, information, factures.... Retrouvez toutes ces démarches dématérialisées sur votre accès personnel et privaté du Portail famille.

Depuis le mois de juillet, vous pouvez ainsi accéder à l'ensemble des informations de votre enfant et gérer les inscriptions en fonction de vos besoins 24H/24H et 7jours/7.

- Inscrivez ou désinscrivez vos enfants en ligne, au coup par coup selon vos besoins : accueil du matin, accueil du soir, restauration scolaire, activités de loisirs des mercredis ou durant les vacances scolaires \*
- Payez et conservez vos factures en ligne (paiement CB sécurisé)
- Consultez vos historiques,
- Informez-vous sur l'actualité scolaire et périscolaire.

*\*attention aux délais de réservation à respecter*

Connectez-vous sur : <https://www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay>

1<sup>ère</sup> connexion ? Pensez à demander vos identifiants à la direction de l'Education [education@velizy-villacoublay.fr](mailto:education@velizy-villacoublay.fr)

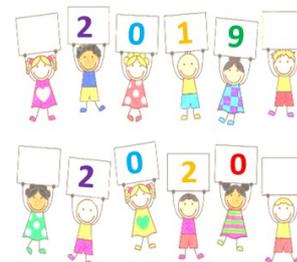
## Les nouveautés pour la rentrée

**Des ateliers d'anglais** : Dès la rentrée prochaine, l'association Hello Little Monkey's présente sur Jean Macé depuis deux ans, proposera des ateliers d'anglais payants à 17h15 dans certaines écoles. Par ailleurs, cette association mettra également à disposition des « teachers » qui interviendront gratuitement sur les Temps d'Activités Périscolaire (TAP) les après-midi pour des ateliers d'initiation et de découverte de la langue anglaise.

**Le traitement des déchets dans les écoles** : En partenariat avec l'agglomération Versailles Grand Parc, la ville de Vélizy-Villacoublay s'inscrit dans un vaste programme de recyclage des déchets provenant de la restauration scolaire ou des familles. Cette expérimentation débutera dans les écoles Buisson et Jean Macé à la rentrée avec la mise en place de composteurs pour limiter les déchets.

**Une application pour vous informer** : La ville est en lien avec la société KIDIZZ qui propose une application permettant aux agents de terrain (enseignants, animateurs) de mettre en ligne différentes informations (programme, photos, invitations, projet pédagogique...). Proposée gratuitement aux parents qui le souhaiteront, cette application leur permettra d'être mieux informés des activités de leur enfant. Une expérimentation sera proposée dès septembre à l'école maternelle Mermoz.

Septembre 2019



### EDITO

Plus de simplicité, de souplesse et de rapidité dans vos démarches

En 2014, toutes les inscriptions étaient réalisées sur papier, de nombreux parents d'élèves m'avaient alerté et demandé de faire évoluer ce système archaïque. Grace à la mise en place du Portail Famille nous avons, année après année, augmenté le nombre de démarches dématérialisées. Pour la rentrée 2019, 100% de vos démarches scolaires et périscolaires sont sur le portail famille et nous avons assoupli les règles d'inscriptions pour de nombreuses prestations. Ce guide de 4 pages vous apportera toutes les réponses pratiques à vos questions.

Franck THIEBAUX  
Adjoint à l'Education

### NOUVEAUTE :

Un nouveau règlement intérieur des activités périscolaires a été rédigé pour s'adapter aux besoins des familles tout en conservant un accueil de qualité pour les enfants. Il est en ligne sur le site de la ville.

Ce qui va changer :

- Simplification des démarches par la dématérialisation des inscriptions
- Délais et modalités d'inscription adaptés à vos besoins.

## La réservation des prestations est obligatoire et s'effe

Il est possible de réserver/annuler les prestations ponctuellement ou à l'année. Pour les pe

Activités	Horaires de fonctionnement				
Accueil du matin*	Les accueils du matin sont assurés de 7h30 à 8h20 par des agents municipaux. À 8h20, les enfants sont confiés aux équipes enseignantes et sont alors sous leur responsab				
Accueil du soir* et/ou Etude	<p><u>Option 1 : Accueil du soir en maternelle et en élémentaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 16h30 - 17h15 : goûter</li> <li>○ De 17h15 à 18h30 : Ouverture des portes, départ échelonné des enfants récupérés par leur adulte autorisé.</li> </ul> <p><u>Option 2 : Étude surveillée (uniquement en élémentaire)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 16h30 - 17h00 : goûter</li> <li>○ 17h00 - 18h00 : Etude surveillée</li> <li>○ 18h00 - 18h30*** : Départ échelonné des enfants récupérés par leur parent ou un adulte au</li> </ul>				
Restauration**	En maternelle, la pause méridienne se déroule de 11h30 à 13h30. En élémentaire, la pause méridienne se déroule de 12h00 à 13h30 sauf le mercredi de 11h30 à				
ALSH Mercredi*	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;"><b>En maternel :</b></td> <td> <p><u>Option 1 : Accueil à la journée complète.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h00 le matin</li> <li>- Départ des enfants entre 17h00 et 18h30*** le soir</li> </ul> <p><u>Option 2 : Accueil matin ou après-midi avec repas.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h00 le matin ou à 11h30</li> <li>- Départ des enfants à 13h00 le midi et entre 17h00 et 18h30</li> </ul> <p><u>Option 3 : Accueil matin ou après-midi sans repas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h00 le matin et à 13h30</li> <li>- Départ des enfants à 11h30 le midi et entre 17h00 et 18h30</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td><b>En élémentaire :</b></td> <td> <p>La prise en charge des enfants d'élémentaire ayant classe le mercredi n</p> <p>directement après la classe à 11h30</p> <p>Le soir, l'accueil des familles pour le départ des enfants se fait de façon éch</p> <p>17h00 et 18h30***.</p> </td> </tr> </table>	<b>En maternel :</b>	<p><u>Option 1 : Accueil à la journée complète.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h00 le matin</li> <li>- Départ des enfants entre 17h00 et 18h30*** le soir</li> </ul> <p><u>Option 2 : Accueil matin ou après-midi avec repas.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h00 le matin ou à 11h30</li> <li>- Départ des enfants à 13h00 le midi et entre 17h00 et 18h30</li> </ul> <p><u>Option 3 : Accueil matin ou après-midi sans repas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h00 le matin et à 13h30</li> <li>- Départ des enfants à 11h30 le midi et entre 17h00 et 18h30</li> </ul>	<b>En élémentaire :</b>	<p>La prise en charge des enfants d'élémentaire ayant classe le mercredi n</p> <p>directement après la classe à 11h30</p> <p>Le soir, l'accueil des familles pour le départ des enfants se fait de façon éch</p> <p>17h00 et 18h30***.</p>
<b>En maternel :</b>	<p><u>Option 1 : Accueil à la journée complète.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h00 le matin</li> <li>- Départ des enfants entre 17h00 et 18h30*** le soir</li> </ul> <p><u>Option 2 : Accueil matin ou après-midi avec repas.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h00 le matin ou à 11h30</li> <li>- Départ des enfants à 13h00 le midi et entre 17h00 et 18h30</li> </ul> <p><u>Option 3 : Accueil matin ou après-midi sans repas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h00 le matin et à 13h30</li> <li>- Départ des enfants à 11h30 le midi et entre 17h00 et 18h30</li> </ul>				
<b>En élémentaire :</b>	<p>La prise en charge des enfants d'élémentaire ayant classe le mercredi n</p> <p>directement après la classe à 11h30</p> <p>Le soir, l'accueil des familles pour le départ des enfants se fait de façon éch</p> <p>17h00 et 18h30***.</p>				
ALSH Vacances*	<p><u>Option 1 : Accueil à la journée complète.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée des enfants entre 7H30 et 9H00 le matin</li> <li>- Départ des enfants entre 17H et 18H30*** le soir</li> </ul> <p><u>Option 2 : Accueil matin ou après-midi avec repas.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée des enfants entre 7H30 et 9H00 le matin ou à 11H30 l'après-midi</li> <li>- Départ des enfants à 13H00 le midi et entre 17h00 et 18h30 le soir</li> </ul> <p><u>Option 3 : Accueil matin ou après-midi sans repas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée des enfants entre 7H30 et 9H00 le matin et à 13H30 l'après-midi</li> <li>- Départ des enfants à 11H30 le midi et entre 17h00 et 18h30 le soir</li> </ul>				

\* La famille devra impérativement transmettre à l'équipe d'animation, dès le 1<sup>er</sup> jour d'accueil de l'enfant, la Fiche Sanitaire de Liaison télé

\*\* En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire - voir le chapitre PAI du règlement intérieur

\*\*\*Tout retard après 18h30 sera consigné sur un cahier que les parents devront émarger. En cas de retards répétés, des sanctions pourront être prises. Trois retards donneront lieu à une pénalité d'un montant forfaitaire de 6 €, renouvelable tous les trois retards. Après deux pénalités et si le parent ne se présente pas à l'accueil, les enfants seront confiés aux équipes enseignantes (art.19). En cas d'absence des représentants légaux à partir des horaires de fermeture des accueils périscolaires, et dans l'impossibilité de joindre c

l'Enfant art.19). Le commissariat de police municipale pourra être contacté et les enfants confiés aux agents.

effectuée via le Portail Famille selon les modalités ci-après.

Personnes ne disposant pas d'un accès à Internet, des formulaires sont disponibles en mairie.

	Réservation/annulation de l'activité	Facturation	Justificatifs d'absence** Présentation sous 10 Jours
ibilité.	L'inscription est automatique. La facturation est enclenchée dès la 1 <sup>ère</sup> présence	Forfait mensuel selon le Quotient Familial (QF)	Passé le délai d'annulation toute prestation commandée est due.
parent ou un utorisé.	1 jours ouvrés avant 9h30 <b>=&gt; Portail Famille</b>	A la présence ou à la réservation selon le QF. Sans réservation => gouter servi mais majoration de 1 € par prestation et par enfant	En cas de maladie justifiant une éviction, sous réserve de présentation d'un justificatif, les prestations non consommées ne seront pas facturées. Ce document est à transmettre impérativement sous 10 jours, par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mail :</b> Pour la restauration : <a href="mailto:restauration@velizy-villacoublay.fr">restauration@velizy-villacoublay.fr</a> Pour toutes les autres prestations : <a href="mailto:education@velizy-villacoublay.fr">education@velizy-villacoublay.fr</a></li> <li>• Courrier à remettre en mairie.</li> </ul> Une attestation de rendez-vous n'est pas acceptée comme justificatif.
13h00	3 jours ouvrés avant 9h30 <b>=&gt; Portail Famille</b>	A la présence ou à la réservation selon le QF Sans réservation => majoration de 3 € par prestation et par enfant	En cas d'urgence ou d'événements exceptionnels non liés à la maladie, une demande d'exonération des pénalités pourra être soumise sous 10 jours, par écrit avec un justificatif à l'autorité territoriale pour étude et validation éventuelle.  Passé ce délai les prestations seront dues et la pénalité sera appliquée.
0 l'après-midi 0 le soir 0 l'après-midi 0 le soir natin, se fera eloné entre	3 jours avant le jour concerné et avant 9h30 Sous réserve des places disponibles <b>=&gt; Portail Famille</b>		
	Inscription : Pendant la période dédiée (soit 3 à 5 semaines avant le premier jour des vacances) <b>=&gt; Portail Famille</b> Annulation : 8 jours ouvrés avant la date concernée	A la présence ou à la réservation selon le QF. Sans réservation => majoration de 10 € par période et par enfant	

échargeable sur le site Internet de la ville.

nt être appliquées :

es retards perduraient alors l'enfant pourrait ne plus être accepté sur les temps périscolaires.

eux-ci, la législation en vigueur pourra être appliquée (Ordonnance 1945 protection des mineurs – Convention Internationale des droits de

## Le Quotient Familial (QF)

Le quotient familial permet de déterminer le barème tarifaire applicable aux prestations éducatives et périscolaires proposées par la Ville de Vélizy-Villacoublay : restauration scolaire, accueils de loisirs sans hébergement, garderies du matin et du soir, études surveillées, classes de découvertes, séjours de vacances, activités du Service jeunesse.

Il est important de le faire recalculer chaque année car il dépend des ressources du foyer de l'année précédente.

**Prochaine campagne décembre 2019.**

Toutes les informations sur le site de la ville : Ma famille - 3/11 ans - Quotient Familial

## LES IMPAYES :

La ville propose un grand nombre d'activités périscolaires. La plupart de ces activités sont payantes mais les tarifs sont adaptés selon vos revenus (calcul du quotient familial chaque année). Si, à un moment de l'année, vous vous trouvez dans une situation financière délicate, il est indispensable d'en informer la Direction de l'Éducation voire de prendre contact avec le CCAS. Les familles qui ne règlent pas leurs factures et qui n'entreprennent aucune démarche auprès des services municipaux, verront leur enfant refusé à certaines de ces prestations.

## LE PEJAP :

Le point Écoute Jeunes et Accueil Parents est à disposition des enfants, adolescents, des jeunes adultes ainsi que des parents sur les questions :

- D'anxiété, de mal-être et de déprime
- De décrochage ou d'échec scolaire
- De relations parents/enfants adolescents et de mésentente familiale
- De consommation de produits (tabac, alcool, cannabis, ...)
- De violence dirigées contre soi et/ou les autres
- D'orientation scolaire et professionnelle

Plus d'informations sur le site :  
Vélyjeunes  
<https://www.velyjeunes.fr/>

# Vacances scolaires

## Calendrier des réservations ALSH

**Vacances d'Automne: Du vendredi 18 octobre au lundi 4 novembre 2019**

*Inscription ALSH Portail Famille : du lundi 9 septembre au lundi 30 septembre 2019*

**Vacances de Noël : Du vendredi 20 décembre 2019 au lundi 6 janvier 2020**

*Inscription ALSH Portail Famille : du lundi 11 novembre au lundi 2 décembre 2019*

**Vacances d'Hiver : Du vendredi 7 février au lundi 24 février 2020**

*Inscription ALSH Portail Famille : du lundi 6 janvier au vendredi 24 janvier 2020*

**Vacances de Printemps : Du vendredi 3 avril au lundi 20 avril 2020**

*Inscription ALSH Portail Famille : du lundi 2 mars au 20 mars 2020*

**Vacances d'Été : Du vendredi 3 juillet au lundi (à définir)**

*Inscription ALSH Portail Famille : du lundi 11 mai au lundi 8 juin 2020*

## Adresses mails de la Direction de l'Éducation :

- Sujets relatifs aux temps scolaires et périscolaires  
[education@velizy-villacoublay.fr](mailto:education@velizy-villacoublay.fr)
- Sujet relatif à la restauration et à la facturation des prestations  
[restauration@velizy-villacoublay.fr](mailto:restauration@velizy-villacoublay.fr) :
- Sujets relatifs au calcul du quotient familial  
[quotientfamilial@velizy-villacoublay.fr](mailto:quotientfamilial@velizy-villacoublay.fr) :
- Site internet de la ville  
<https://www.velizy-villacoublay.fr>
- Site internet de la ville  
<https://www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

## Organisation de la première et dernière semaine de l'année

La ville de Vélizy-Villacoublay dispose d'une organisation scolaire particulière. Les écoles maternelles ont un emploi du temps sur 4 jours alors que les écoles élémentaires sont sur 4 jours 1/2 permettant de libérer des créneaux pour les Temps d'Activités Périscolaires l'après-midi.

Le mercredi, les enfants d'élémentaires sont accueillis de 8h30 à

11h30 à l'école.

Ces emplois du temps sont valables sur l'ensemble de l'année **sauf la première et la dernière semaine de l'année** soit :

- Du 2 au 6 septembre 2019
- Du 30 juin au 3 juillet 2020

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h30 - 08h30	Accueil du matin		ALSH en journée complète 7h30 / 18h30	Accueil du matin	
08h30 - 12h00	Temps Scolaire			Temps Scolaire	
<b>12h00 - 14h00*</b>	Temps de repas			Temps de repas	
14h00 - 16h30	Temps Scolaire			Temps Scolaire	
16h30 - 18h30	Accueil du soir (pas d'étude)			Accueil du soir (pas d'étude)	

\* Le temps de restauration pour les maternelles est de 11h30 à 13h30